



Eurogroup Consulting (Fondation Eurogroup)

Eurogroup Autrement, programme de mécénat de compétences (appel à projets 2026-2027)

#MécénatDeCompétences #Conseil
#Gouvernance #ModèleÉconomique

Date limite : 22/10/2026 à 18 h

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Programme qui offre aux organismes d'utilité collective des services de conseil en stratégie, organisation et management, dispensés gratuitement en mobilisant les compétences d'Eurogroup Consulting.

Publics cibles :

non concerné

Points de vigilance :

- Les structures hors Île-de-France prennent en charge les frais de déplacement et d'hébergement des consultants.
- Le dossier doit être complet, avec les états financiers (bilan et compte de résultat de l'année précédente, budget prévisionnel de l'année en cours).
- Seuls quatre candidats sont présélectionnés.
- La demande doit relever d'un des domaines suivants : stratégie, organisation interne et gouvernance, gestion de projets, mobilisation des équipes, modèle économique, transformations SI et digitale, ressources humaines, réduction des coûts, gestion des risques.

Structures éligibles :

Entités privées du domaine d'utilité collective, apolitiques et laïques, existant depuis au moins 3 ans, en France métropolitaine. Situation financière viable, mais ne permettant pas d'accéder à des prestations de conseil facturées.

Montant possible :

Pas de dotation financière. Accompagnement pro bono jusqu'à 6 mois, adaptable aux besoins de la structure.

Modalités :

Dossier de candidature téléchargeable sur le site, à renvoyer par mail à fondation.equipe@eurogroupconsulting.com. Présélection sur dossier en novembre 2026 (quatre candidats maximum), un mois de parrainage de préparation entre novembre et janvier, jury le 19/01/2027 (membres d'Eurogroup et personnalités extérieures), démarrage de la mission au printemps 2027.

Dépenses éligibles :

Sans objet (mécénat de compétences).



Fondation Jérôme Gayet

Appel à projets solidaires pour l'emploi durable

#InsertionProfessionnelle
#EmploiDurable #Mentorat
#HautsDeFrance

Date limite : 31/10/2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets destiné aux créateurs de structures à caractère social qui aident des personnes éloignées de l'emploi à retrouver une situation professionnelle stable. Le lauréat est accompagné pendant 18 mois par un duo de mentors et reçoit une dotation financière.

Publics cibles :

Personnes éloignées de l'emploi.

Points de vigilance :

- La structure juridique doit avoir moins d'un an d'existence au 1er janvier précédant la candidature.
- Le business model doit être viable à 5 ans et financé par des revenus commerciaux, non par des dons ou subventions publiques.
- L'accompagnement des bénéficiaires doit se faire au sein de la structure, sans sous-traitance.
- Le projet doit être innovant, sur le produit ou service ou sur la manière de réinsérer. Les revenus commerciaux sont à réinvestir de préférence dans l'entreprise. Le double objectif marché et solidaire est exigé.
- Les candidats doivent porter leur propre projet : les têtes de réseau associatif et les projets individuels dont le porteur serait l'unique bénéficiaire ne sont pas accompagnés. Les structures accompagnées peuvent faire partie d'un réseau.
- Localisation en Hauts-de-France ou Île-de-France uniquement

Structures éligibles :

Associations loi 1901 et structures d'insertion par l'activité économique, à but non lucratif ou à gestion désintéressée, indépendantes, non publiques et non confessionnelles. Projet implanté en Hauts-de-France ou en Île-de-France.

Montant possible :

10 000 €

Modalités :

Mentorat pendant 18 mois par un duo de mentors, associé à la dotation financière. Modalités de versement non précisées.

Dépenses éligibles :

Investissements de préférence, puis frais de fonctionnement les plus significatifs pour la concrétisation du projet.



Association Pépinière d'Avenirs, avec le soutien de la Fondation CNP Assurances

Date limite : 31/10/2026

Lien

AMI « Agir tôt pour la santé mentale des enfants protégés »

#SantéMentale
#ProtectionDeLenfance #ASE
#Innovation



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à manifestation d'intérêt qui soutient des projets innovants de repérage et d'intervention précoce en santé mentale pour les enfants et jeunes pris en charge en protection de l'enfance, en France métropolitaine et dans les outre-mer.

Publics cibles :

Enfants et jeunes de 0 à 21 ans pris en charge en protection de l'enfance (mineurs sous mesure et jeunes majeurs de 18 à 21 ans), concernés par un trouble psychique, un trouble du neurodéveloppement, un handicap et/ou des violences sexuelles. Projets destinés aux professionnels de la protection de l'enfance également éligibles.

Points de vigilance :

- Les ressources demandées ne doivent pas dépasser 20 % du budget total du porteur (30 % pour moins de 5 salariés, avec un cofinancement extérieur).
- Le projet doit démarrer au plus tard le 31/12/2027, être innovant, associer les bénéficiaires à toutes les phases et s'appuyer sur des partenariats avec les conseils départementaux et les structures de soins.
- 5 à 10 lauréats

Structures éligibles :

Structures d'intérêt général privées à but non lucratif, éligibles au mécénat (articles 200 et 238 bis du CGI), avec siège en France, au moins 3 ans d'existence et un salarié permanent minimum, ayant souscrit le contrat d'engagement républicain. Les structures publiques et de soins ne peuvent candidater qu'au sein d'un consortium porté par une structure privée à but non lucratif. Les structures de l'ESS et lucratives ne participent que comme partenaires ou prestataires.

Montant possible :

De 30 000 € à 120 000 € par lauréat, sur 2 à 3 ans maximum.

Modalités :

Deux temps. Note d'intention en ligne avant le 31/10/2026, présélection d'environ dix candidatures avant le 06/12/2026, dossier complet entre le 07/12/2026 et le 10/01/2027, un ou deux échanges en visioconférence, jury avant fin février 2027, lauréats annoncés avant fin mars 2027. Versement défini à la signature de la convention de financement. Accompagnement extra-financier : méthodologie, mécénat de compétences, ingénierie, évaluation.

Dépenses éligibles :

Projets de terrain : dispositifs de repérage, de diagnostic et d'intervention précoce, lieux d'accueil spécialisés, équipes mobiles pluridisciplinaires, lieux de répit, sensibilisation et formation des professionnels. Une partie de la dotation peut financer l'évaluation, l'ingénierie et le changement d'échelle. Sont exclus : le fonctionnement général ou récurrent exclusif, les actions ponctuelles non durables, les projets individuels, lucratifs, promotionnels, politiques ou religieux.



Fondation Blaise Pascal

Appel à projets Hiver 2026-2027

#MédiationScientifique #Mathématiques
#Informatique #ÉgalitéDesChances

Date limite : 05/11/2026 à 19 h

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets qui soutient les actions de médiation, de diffusion et de vulgarisation des mathématiques et de l'informatique pour tous les publics, avec une attention particulière aux actions de médiation en informatique (intelligence artificielle, cybersécurité, réseaux, science des données), aux actions en direction des femmes et aux publics éloignés des sciences.

Publics cibles :

Tous publics, avec priorité aux femmes et aux filles et aux publics éloignés des sciences, géographiquement ou socialement. Objectif de parité entre participants et participantes.

Points de vigilance :

- Sont exclues les actions de formation professionnelle ainsi que les stages, clubs, écoles et camps d'été (un appel spécifique est prévu).
- Les actions limitées à des pratiques pédagogiques en cadre scolaire ne sont pas prioritaires. Les projets locaux du sud de l'Île-de-France (78, 91, 92, 94) relèvent de la Fondation mathématique Jacques Hadamard : contacter la FBP avant de déposer.
- Un dossier de plus de 6 pages n'est pas relu, et aucun dépôt hors plateforme n'est évalué.
- Le logo de la fondation et un bilan final sont obligatoires, sous peine de perdre l'accès à de futurs financements.
- Les cofinancements doivent être détaillés dans le budget prévisionnel.

Structures éligibles :

Toute structure de droit privé ou public, clairement identifiée dans le projet. Actions menées sur le territoire national.

Montant possible :

De 1 000 € à 8 000 € par projet.

Modalités :

Subvention versée à la structure porteuse, sous forme de prestations de service ou par convention de reversement. Dossier déposé en un seul PDF (fiche de synthèse et description de 6 pages maximum) sur la plateforme de l'appel, avec création d'un compte. Décisions à partir de mi-janvier 2027. Webinaire de présentation le 16/10/2026 à 11 h, sur inscription auprès de contact@fondation-blaise-pascal.org.

Dépenses éligibles :

Dépenses effectuées entre le 01/01/2027 et le 01/02/2028. Les dépenses hors délai peuvent être envisagées avec l'accord préalable de la fondation.

Date limite : 06/11/2026

[Lien](#)

**1 000 € de cartes cadeaux
pour soutenir l'ESS
(édition d'automne 2026)**

#ESS
#ConsommationResponsable
#ImpactSocial
#CartesCadeaux



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Initiative à but non lucratif qui soutient les structures de l'économie sociale et solidaire par une dotation en cartes cadeaux, destinée à des projets d'utilité sociale ou environnementale intégrant leur distribution à des personnes résidant en France.

Publics cibles :

Personnes résidant en France, bénéficiaires de la distribution des cartes cadeaux, ou personnes engagées dans le projet.

Points de vigilance :

- Le projet doit prévoir la distribution des cartes à des personnes résidant en France.
- Pour une association d'entreprise, le projet doit servir exclusivement la mission associative. Pour une structure étrangère, la dotation doit bénéficier à des personnes résidant en France.
- Critères d'évaluation : cohérence avec les valeurs de l'ESS, clarté et pertinence de l'usage des cartes, impact pour les bénéficiaires, capacité à mobiliser un public large, portée en communication et visibilité.

Structures éligibles :

Structures françaises de l'ESS, à échelle régionale ou nationale : associations d'intérêt général, fondations, fonds de dotation, SCIC, regroupements d'associations, associations d'entreprise et structures étrangères (conditions en points de vigilance).

Montant possible :

1 000 € de cartes cadeaux, répartis entre deux lauréats à hauteur de 500 € chacun.

Modalités :

Dotation sous forme de cartes cadeaux. Communication commune autour du projet et mise en avant auprès de la communauté éthi'Kdo.

Dépenses éligibles :

Dotation non monétaire, à utiliser dans le cadre du projet pour soutenir directement les bénéficiaires, récompenser ou remercier des personnes engagées, promouvoir un projet éco-responsable ou renforcer l'impact social et environnemental de l'action.



Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement

Date limite : 09/11/2026

[Lien](#)

**Aide sociale à l'enfance :
Accompagner les jeunes dans
leur vie d'adulte (appel à projets
2026-2027, deuxième édition)**

#ASE #Jeunesse #Autonomie
#Logement



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets qui soutient des solutions concrètes, structurantes et pérennes pour accompagner les jeunes pris en charge ou sortis de l'aide sociale à l'enfance vers une insertion sociale et professionnelle réussie.

Le projet s'inscrit au moins dans l'un des trois axes : accès à l'autonomie et à l'emploi (insertion professionnelle, mentorat, compétences clés), accès au logement et stabilité de vie (hébergement adapté, accompagnement vers un logement durable), santé, bien-être et lien social (santé mentale, lutte contre l'isolement).

Publics cibles :

Jeunes de 16 à 25 ans, pris en charge ou passés par l'ASE. Les projets peuvent aussi concerner les parents, les proches et l'environnement du jeune.

Points de vigilance :

- Le projet doit être déjà expérimenté, issu d'un diagnostic des besoins, avec un impact direct, mesurable et durable, et démarrer ou se poursuivre après le 15/02/2027 (les projets terminés à cette date sont exclus).
- Exclusions : pratique sportive, séjours, événements et spectacles, vidéo ou podcast, recherche, mesure d'impact de l'activité courante, effets à court terme (distribution de kits), cible large dont la majorité n'est pas suivie par l'ASE.
- Demandes inférieures à 8 000 €, supérieures à 35 000 € ou dépassant 50 % du coût total exclues.

Structures éligibles :

Structures d'intérêt général éligibles au mécénat d'entreprise (articles 200 et 238 bis du CGI), avec au moins un an d'existence comptable, non partisans, non confessionnelles et non discriminantes, dont le siège social est en France métropolitaine ou dans les DROM.

Montant possible :

De 8 000 € à 35 000 € par projet, dans la limite de 50 % du coût total. Aide moyenne de 15 000 €. Prix « Coup de cœur » possible de 5 000 € supplémentaires.

Modalités :

Versement dans un délai de 2 mois après signature d'une convention de partenariat. Présélection d'une quarantaine de projets le 10/12/2026, premier jury fin janvier 2027 (une trentaine de dossiers), jury d'experts mi-février 2027. Accompagnement gratuit : deux jours de formation à Paris pour une dizaine de porteurs de projet, et accompagnement de plusieurs mois par un cabinet spécialisé pour un lauréat. Réunion d'information le 13/10/2026.

Dépenses éligibles :

Frais de fonctionnement, salaires inclus.



Fondation Pierre Bellon

Prix Coup de Cœur 2027

#Jeunesse #Éducation
#InsertionProfessionnelle
#EngagementJeune

Date limite : 13/11/2026

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Prix qui soutient une association créée par des jeunes de 16 à 25 ans pour d'autres jeunes, dans le champ du développement humain et de l'éducation. Le projet s'inscrit dans l'un des trois axes de la fondation : alphabétisation (savoirs de base), réalisation du potentiel (compétences du XXI^e siècle), vers la vie au travail (orientation scolaire, formation et insertion professionnelle).

Publics cibles :

Jeunes de 0 à 30 ans, avec un lien direct avec les enjeux de la jeunesse en France.

Points de vigilance :

- Les porteurs doivent être les fondateurs de l'initiative.
- La présence en présentiel au comité est obligatoire pour les présélectionnés.
- Sont exclus : les associations étudiantes, les actions événementielles, les voyages et sorties scolaires, et les associations religieuses, confessionnelles ou politiques.
- La fondation conserve un droit d'utilisation gratuit des éléments de présentation à des fins de communication.
- Elle peut exiger la restitution du soutien financier si le règlement n'est pas respecté.

Structures éligibles :

Associations loi 1901 à but non lucratif, siège en France (DROM inclus), fondées et portées par des jeunes de 16 à 25 ans, dont le budget ne dépasse pas 150 000 € pour l'année en cours. Le projet et la structure doivent avoir moins de 4 ans d'existence au 31/12/2026, d'après la publication au Journal officiel.

Montant possible :

Jusqu'à 20 000 € par an pendant 3 ans, pour un ou deux lauréats.

Modalités :

Formulaire d'éligibilité en ligne, puis vidéo de candidature de 2 minutes maximum. Étude des candidatures en décembre 2026, présélection de deux candidats en janvier 2027, pitch en présentiel le 03/03/2027 (20 minutes de présentation, 40 minutes de questions). Accompagnement extra-financier sur mesure : formations, codéveloppement, mise en réseau, conseil, coaching.

Dépenses éligibles :

Non précisées.



Fondation Toyota Valenciennes

Appel à projets 2026

#Environnement #Sécurité Routière
#AccèsÀLEmploi #Santé

Date limite : 22/11/2026

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets qui soutient des actions citoyennes d'intérêt général dans quatre domaines : environnement, sécurité routière, accès à l'emploi (éducation, formation, mobilité, pour lever les freins collectifs à l'emploi ou à l'insertion) et santé.

Publics cibles :

Selon le projet. Tranche d'âge du public visé à préciser dans le formulaire, de moins de 18 ans à 60 ans et plus.

Points de vigilance :

- Le formulaire demande si la structure dispose d'un parrain salarié de Toyota Motor Manufacturing France et s'il est impliqué dans l'association, à signaler comme pour les autres fondations à parrainage salarié.
- La structure doit pouvoir financer 30 % du projet (autofinancement et subventions acquises).
- Le site de la fondation affiche encore le dossier 2025 : utiliser le dossier 2026 relayé par des sites partenaires (lien ci-dessus).
- Projet mis en œuvre en France métropolitaine l'année de l'appel ou l'année suivante, avec priorité au Grand Hainaut, puis aux Hauts-de-France.

Structures éligibles :

Organismes d'intérêt général à but non lucratif (associations, fédérations, établissements publics, fondations).

Montant possible :

3 000 € maximum par projet, sauf mention « coup de cœur » du comité exécutif.

Modalités :

Dépôt du formulaire PDF avant le 22/11/2026, par mail à Fondation@toyotafr.com ou par courrier (cachet de la poste faisant foi), avec les pièces administratives obligatoires. Les structures présélectionnées présentent leur projet au comité de sélection. Décision début 2027. La fondation peut répartir le versement de la dotation selon les besoins.

Dépenses éligibles :

Dépenses liées au projet. Sont exclus : le lobbying, la recherche, la production de supports de communication (films, brochures), les conférences et expositions, le fonctionnement habituel de la structure, les dépenses d'investissement et les projets de manière rétroactive.



Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale (abritée par la Fondation de France)

Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance : Construire un avenir meilleur

#ASE #ProtectionDeL'Enfance
#Jeunesse #Autonomie

Date limite : 29/11/2026

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets qui complète le Programme national pour l'enfance défavorisée de la fondation, en soutenant des projets locaux qui améliorent la prise en charge et les conditions d'accueil des enfants protégés par l'ASE, et l'accompagnement des jeunes après leur sortie.

Publics cibles :

Enfants faisant actuellement l'objet d'une mesure de protection en milieu ouvert ou d'un placement au titre de l'ASE, et jeunes de moins de 26 ans ayant déjà fait l'objet d'une mesure de protection.

Points de vigilance :

- Une seule candidature par porteur.
- Les organismes qui collectent des fonds au profit d'un tiers, les entreprises et les projets personnels sont exclus.
- Critères de sélection : participation des enfants concernés à toutes les étapes, nombre de bénéficiaires, répartition géographique, implication des acteurs du territoire, expérience préalable avec le public cible, formation des bénévoles.
- Attention particulière aux cumuls de vulnérabilités (mineurs non accompagnés, handicap, ruptures de parcours), aux liens de fratrie, aux projets portés par des jeunes concernés, aux territoires fragiles et aux projets reproductibles.
- Les deux budgets (projet et structure) sont demandés.

Structures éligibles :

Associations et fondations à but non lucratif, d'intérêt général et éligibles au mécénat (articles 200 et 238 b du CGI, selon la note de cadrage), apolitiques et non confessionnelles, avec au moins 1 an d'existence, siège en France métropolitaine ou dans les DROM-COM et budget inférieur à 2 M€. Les antennes territoriales de structures dépassant ce seuil peuvent candidater, ainsi que les structures en délégation de service public.

Montant possible :

De 15 000 € à 80 000 € par projet, selon la justification du besoin. Enveloppe globale de 3 M€.

Modalités :

Versement unique, mobilisable sur 24 mois. Questionnaire de pré-éligibilité en ligne, puis dossier de candidature. Présélection du 30/11/2026 au 18/01/2027, instruction jusqu'en avril 2027, annonce des lauréats en mai ou juin 2027.

Dépenses éligibles :

L'ensemble des dépenses liées au projet, frais de fonctionnement et investissements compris. Sont exclus : les travaux de rénovation du bâti, la recherche (sauf recherche-action participative), les projets de sensibilisation uniquement ou d'événement unique, les sorties scolaires, les bourses sans accompagnement individualisé, les projets artistiques sans co-construction avec les jeunes et les projets relevant exclusivement des missions publiques obligatoires.



Fondation Coallia Stéphane Hessel – Institut de France

Prix de l'innovation sociale 2026

#InnovationSociale #Social
#ESS #Prix

Date limite : 01/12/2026

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Prix récompensant une action originale dans le domaine social ou médico-social, qui améliore les conditions de vie ou d'accompagnement de personnes en difficulté sociale. Les projets peuvent porter sur l'éducation, la langue, l'insertion, le soin, l'hébergement, le logement, la culture, l'expression citoyenne, l'apprentissage ou l'animation.

Publics cibles :

Personnes en difficulté sociale.

Points de vigilance :

- Sont exclus : les fonds de dotation, les organismes bénéficiaires l'année précédente et les structures liées à Coallia, à l'Institut de France ou aux membres du jury.
- Les lauréats sont tenus de participer à la cérémonie de remise des prix.
- La dotation ne doit pas être considérée comme stable ni récurrente.
- Critères de sélection : caractère innovant, répliquabilité, viabilité économique, pérennité et méthode d'évaluation.

Structures éligibles :

Structures de l'ESS soumises au droit français : associations loi 1901, entreprises adaptées (EA), ESAT, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprises solidaires ESUS agréées ou éligibles.

Montant possible :

Trois prix : 10 000 € (1er), 5 000 € (2e) et 2 000 € (3e).

Modalité de versement :

Candidature en ligne sur la plateforme des fondations de l'Institut de France. Un jury de professionnels du secteur présélectionne, puis le conseil d'administration choisit les lauréats. Remise des prix en 2027.

Dépenses éligibles :

Non précisées. La dotation doit servir à la poursuite de l'action du lauréat.



POLIMAIR

L'Adresse par POLIMAIR, appel à projet 2026-2027

#Mobilier #Aménagement
#LieuxCulturels

Date limite : 31/12/2026 à
23 h 59

[Lien](#)



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projet destiné aux hôtels, restaurants, cafés et lieux culturels. Le lauréat équipe son lieu en chaises Beluga et tabourets Baiji à prix coûtant, avec un reportage photo professionnel financé par POLIMAIR.

Publics cibles :

Porteurs de projets de lieux d'accueil et de restauration (CHR) et de lieux culturels.

Points de vigilance :

- Le lauréat s'engage à commander le volume déclaré, à plus ou moins 10 %. Le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'un devis POLIMAIR avant le 01/10/2026. Lien de visuels à garder accessible jusqu'au 31/03/2027. L'impact environnemental est auto-évalué de 1 à 5 dans le dossier.
- Le post LinkedIn évoque un reportage photo et vidéo, la page ne mentionne que la photo, et les droits d'usage sont à confirmer dans le règlement.

Structures éligibles :

Exploitants d'hôtels, de restaurants, de cafés ou bars, de lieux culturels et d'autres lieux recevant du public, ou architectes, architectes d'intérieur et designers candidatant pour le compte d'un exploitant. Projet d'ouverture, de rénovation ou de réaménagement, en France métropolitaine.

Montant possible :

Pas de dotation financière. Mobilier fourni à prix coûtant (tarif non communiqué sur la page) et reportage photo professionnel pris en charge par POLIMAIR.

Modalités :

Candidature en ligne (environ 5 minutes) avec présentation du projet, direction artistique et lien vers des visuels. Finalistes annoncés le 15/01/2027, lauréat le 31/01/2027. Livraison souhaitée entre avril et décembre 2027. Pièces administratives (SIRET, attestation de l'exploitant) demandées aux seuls dossiers retenus.

Dépenses éligibles :

Assises POLIMAIR uniquement : chaises Beluga, tabourets Baiji bas, Baiji haut 65 cm (hauteur comptoir) et Baiji haut 75 cm (hauteur bar). Minimum de 20 assises au total, pas de maximum.



Fondation Lacoste (abritée par la Fondation de France)

Programme Jeunesse et Sport

#Jeunesse #Sport #Insertion #Handicap

Date limite : au fil de l'eau

[Lien](#)



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Programme de la Fondation Lacoste qui soutient des projets d'éducation par le sport. Il vise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et leur autonomie, quels que soient leur origine, leur parcours ou leur handicap. La fondation privilégie la co-construction de projets sur le long terme.

Publics cibles :

Jeunes issus de milieux défavorisés et/ou en situation de handicap, avec une attention aux filles et aux personnes en situation de handicap.

Points de vigilance :

- Ce n'est pas un appel à projets formalisé : aucun montant, aucune dépense éligible, aucun règlement n'est publié. La prise de contact se fait par un simple mail.

Structures éligibles :

Organisations d'intérêt général sans but lucratif, qui partagent les valeurs de la marque (confiance, ténacité, rigueur, fair-play).

Montant possible :

Non communiqué.

Modalité de versement :

Candidature par mail à fondation@lacoste.com, sans formulaire ni règlement publié. Pas de calendrier de versement indiqué.

Dépenses éligibles :

Non précisées.